

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----  
MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE  
L'ARTISANAT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
JOURNEES NATIONALES DE L'ECONOMIE SOCIALE

-----  
3<sup>ème</sup> édition



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM - SIZED  
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND  
HANDICRAFTS

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
JOURNEES NATIONALES DE L'ECONOMIE  
SOCIALE

-----  
3<sup>ème</sup> édition

## SYNTHESE GENERALE DES TRAVAUX

### JNES 2017

Les 25, 26 et 27 octobre 2017, s'est tenue au Palais des Congrès de Yaoundé, sous le haut patronage du Premier Ministre Chef du Gouvernement, la troisième édition des Journées Nationales de l'Economie Sociale (JNES).

Placées sous le thème général « **l'économie sociale : un instrument de développement local au service des Collectivités territoriales décentralisées** », ces journées visaient globalement la mise en évidence de la relation entre la promotion de l'économie sociale et le développement des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Plus spécifiquement, elles avaient entre autres objectifs de :

- mettre en exergue les atouts de l'économie sociale dans le développement local ;
- accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées dans le développement de leurs territoires ;
- favoriser l'instauration d'un partenariat effectif entre le MINPMEESA et les Collectivités Territoriales Décentralisées en vue de permettre une mutualisation de bonnes pratiques ; une assistance technique et un renforcement des capacités des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale (OSES) ;
- favoriser la création des réseaux des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale ;
- sensibiliser les exécutifs communaux en vue de la mise en œuvre effective de la politique gouvernementale, en matière de promotion et de développement de l'économie sociale ;
- diagnostiquer les problèmes qui freinent le développement de l'entrepreneuriat collectif au sein des communes ;

- définir les mécanismes d'appropriation de l'économie sociale par les représentants des Collectivités Territoriales Décentralisées en vue de développer leurs territoires respectifs.

Trois temps forts ont marqué ces journées de l'économie sociale à savoir :

- Les allocutions ;
- Les communications scientifiques ;
- Les travaux en ateliers.

S'agissant des allocutions, M. le secrétaire Général de la Communauté urbaine de Yaoundé, représentant de M. le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé après son souhait de bienvenu, a exprimé toute sa satisfaction pour la tenue de cet évènement dans la ville Yaoundé.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a dans son discours d'ouverture, rappelé le contexte de l'organisation de ces journées, présenté les enjeux et défis de l'Economie Sociale au cœur du développement des territoires et souligné que « L'Economie Sociale est aujourd'hui présentée comme un gisement d'innovation sociale, d'activités et d'emplois à conforter ».

Concernant les communications scientifiques, outre la leçon inaugurale du Professeur **KAMDEM Emmanuel**, Secrétaire Général de l'Institut Panafricain pour le Développement qui portait sur le thème « **Enjeux et défis de l'Economie Sociale au Cameroun au sein des Collectivités territoriales décentralisées** », les participants ont suivi tour à tour, les communications de messieurs **Ibrahima N'DOUR**, Secrétaire Exécutif de la CPC, du Dr **Abdeljalil CHERKAOUI**, Expert de la Banque Mondiale/PNUD/BIT en ESS respectivement sur les sous thèmes suivants :

- « *L'Economie Sociale, outil de création des richesses et d'emplois* » ;
- « *La territorialisation et la dynamique locale de développement* ».

Ces communications scientifiques se sont achevées avec la présentation d'un cas pratique sur le Programme d'Appui à la Production et à la Transformation des Racines et Tubercules (Programme PIONNIER) et son impact sur les activités de certaines communes pilotes, par son Coordonnateur National monsieur **ESSOMBA Lucien Isidore**.

La leçon inaugurale a permis de revisiter les contours notionnels de la question portant sur l'économie sociale ; d'en définir un contenu par rapport au dispositif législatif en la matière et aux initiatives existantes ; et de proposer une démarche diagnostique en vue de permettre aux activités relevant de ce domaine économique d'être des véritables instruments de développement dans les territoires.

La présentation du sous thème intitulé « L'Economie Sociale, outil de création des richesses et d'emplois » a donné à l'expert, l'occasion de mettre en exergue la

nécessité d'intégrer le domaine de l'économie sociale dans les plans de développement des territoires.

Concernant le sous thème axé sur « la territorialisation et la dynamique locale de développement », l'accent a été mis sur la nécessité de comprendre et de s'appropriier les divers outils élaborés en vue de la promotion de l'économie sociale.

Quant aux travaux en ateliers, ils étaient repartis en deux groupes et avaient pour fils conducteurs les sous thèmes suivants :

- 1- « **l'impact de l'économie sociale sur les activités des Collectivités Territoriales Décentralisées** », où il était question de mettre en évidence l'adéquation entre les activités des Organisations de l'Economie Sociale et les enjeux socio-économiques des collectivités territoriales décentralisées et ;
- 2- « **l'entrepreneuriat collectif, catalyseur de croissance durable pour les Collectivités Territoriales Décentralisées** » avec en perspective, la mise en relief des différentes stratégies de création des richesses et de l'emploi de l'Economie Sociale.

Au terme de ces trois jours d'information, de réflexion, et de partage d'expériences, les 250 participants présents ont formulé les principales recommandations dont la mise en œuvre permettrait l'émergence d'une économie sociale performante au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées.

### **Recommandations finales :**

- 1- l'urgence et la nécessité de la suppression des querelles interministérielles à travers une concertation inclusive pour la promotion et le développement de l'économie sociale à travers l'aboutissement heureux du projet normatif et institutionnel en cours, avec notamment :
  - la création d'un Conseil national de l'économie sociale ;
  - la création d'un fonds de promotion des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale adapté au financement solidaire;
  - la mise en place d'un programme national de renforcement de capacités managériales et techniques des élus locaux et des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale en vue de l'appropriation et l'application effective par les exécutifs communaux, des mécanismes de transfert de compétences et de ressources dans le cadre de la décentralisation ;
- 2- l'indispensable partenariat entre le MINPMEESA, les organisations et des communes en vue d'un accompagnement harmonieux du développement local en matière d'économie sociale;

- 3- la nécessaire synergie entre les différents sectoriels, les organisations de l'Economie Sociale, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les autres partenaires d'encadrement ;
- 4- la nécessité de la mise en réseau des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale en vue d'une mutualisation de bonnes pratiques ;
- 5- la nécessaire prise en compte, dans les programmes d'action de l'intercommunalité, en liaison avec le MINPMEESA, du handicap, de l'approche genre et des jeunes dans le cadre des appuis en faveur des microprojets générateurs de revenus et d'emplois initiés par les Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale ;
- 6- la nécessité de la mise en place d'un plan directeur de structuration des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale.
- 7- la nécessité de la mise en place d'un observatoire, catalyseur de croissance inclusive en matière d'économie sociale ;
- 8- la nécessité de doter les Collectivités Territoriales Décentralisées de plans de développement partagés en vue d'une meilleure territorialisation de l'Economie Sociale ;
- 9- la nécessité de la vulgarisation et de la mise en œuvre de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des sociétés coopératives au sein des communes et des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale, en vue d'un meilleur encadrement de ces dernières par les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 10- La diversification des activités du FEICOM, du PNDP et autres partenaires au développement dans l'accompagnement des communes notamment dans le renforcement des capacités de leurs personnels et des responsables des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale.
- 11- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations des JNES ;

# Les propositions et suggestions des recommandations :

- Les OES doivent déposer des projets auprès des délégués départementaux du MINPMEESA auprès des services centraux afin de pouvoir bénéficier des appuis ;
- L'Etat doit créer un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice au développement des entreprises de l'économie sociale
- Il doit amener les collectivités locales à se doter de plans de développement partagés
- Il doit développer les ressources humaines capables d'induire une dynamique d'auto-développement par la création d'emplois
- Mettre en place une confédération nationale des entreprises de l'économie sociale
- Créer un conseil national de l'économie sociale comme cadre de concertation annuelle entre l'Etat, le mouvement coopératif et les partenaires au développement
- Les maires, pour réaliser leurs projets doivent faire avec les moyens et les compétences disponibles
- Promouvoir la finance solidaire
- Mener des démarches politiques pour la promulgation de la loi sur l'économie sociale (cette activité doit être menée par les maires
- Mettre en réseau les acteurs et structures œuvrant sur les questions entrepreneuriales;
- Mettre en place un programme national de promotion de l'entrepreneuriat féminin et jeune;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement existant des créateurs d'entreprise ;
- Moderniser l'environnement de travail des Organisations de l'Economie Sociale ;
- Sortir l'Economie Sociale de l'informel, la moderniser, la moderniser, la rentabiliser d'avantage et contribuer à la création des richesses ;
- Financer les structures de l'Economie Sociale ;
- Permettre aux Entreprises de l'Economie Sociale d'accéder à une offre lisible d'accompagnement ;
- Mettre sur pied des mesures d'incitation et d'encouragement des initiatives locales ;
- Asseoir un développement inclusif;
- Privilégier les activités respectueuses des êtres et de leur environnement ;
- Partager équitablement de la valeur ajoutée;
- Promouvoir un fonctionnement démocratique et participatif de toutes les parties prenante de l'activité ;
- Privilégier l'ESS dans le développement territorial ;
- Faire le développement en conciliant Economie Sociale et Economie Sociale et Solidaire ;
- Réduire le taux de chômage galopant et le phénomène de l'immigration en créant des millions d'emplois durables et décents des jeunes et des femmes ;
- Annihiler le volume de l'informel dans les activités économiques ;

- Améliorer significativement le statut de la femme et la situation des jeunes ;
- Investir et créer des activités économiques ;
- Etablir des plans d'aménagement territoriaux ;
- Approprier les modèles de financement pour les PME;
- Instaurer la convergence entre les politiques de développement;
- Préparer la société civile pour une contribution durable;
- Mettre sur pied des stages de formation et de renforcement des capacités des acteurs et gouvernants locaux.
- Les mairies se dotent des compétences en ES ;
- Les OES du grand nord soient accompagnées dans leur structuration ;
- Les OES s'activent à rechercher les informations utiles à leur fonctionnement ;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations des recommandations des JNES ;
- Accès des OES à la commande publique ;
- Nécessité de la convergence/intersectorialité en matière d'encadrement des OES ;
- Le choix des CTD pilotes pour mener des expériences de développement qui seront diffusées dans les autres communes ;
- La diversification des activités des OES par filière et par secteur d'activité ;
- Les mairies portent les projets des OES structurées auprès du FEICOM ;
- L'utilisation des TIC et réseaux sociaux pour la promotion des activités des OES ;
- Le recensement des potentialités naturelles locales afin de favoriser leur valorisation ;